

# Service Public D'Adduction d'Eau Potable

***SINOTIVEAU CSE SIPIT***  
***Ex Syndicat Intercommunal de la  
Plaine Inférieure de la Tille***

**Rapport annuel sur le Prix et la  
Qualité du Service Public de l'eau  
potable**

***Présenté conformément à l'article L.2224-5 du  
Code Général des Collectivités Territoriales***

***Exercice 2020***

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service .....	4
1.1. Présentation du territoire desservi .....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	4
1.3. Détails des prestations assurées dans le cadre du service.....	4
1.4. Estimation de la population desservie (D101.0) .....	5
1.5. Nombre d'abonnés.....	5
1.6. Inventaire du patrimoine.....	6
a. Les points de prélèvement .....	6
b. Les installations de production.....	7
c. Les ouvrages de stockage .....	7
d. Les installations de surpression.....	8
e. Les canalisations .....	8
f. Les compteurs.....	8
1.7. Les interventions sur le réseau.....	9
2. Bilan hydraulique.....	12
2.1. Les volumes prélevés.....	12
2.1. Les volumes produits.....	13
2.2. Les volumes d'eau potable importés et exportés .....	13
2.3. Les volumes mis en distribution .....	13
2.4. Conventions de vente et d'achat d'eau.....	13
2.5. Les volumes consommés autorisés .....	13
2.6. Bilan hydraulique pour l'exercice 2017 .....	15
3. Tarification de l'eau et recettes du service .....	15
3.1. Modalités de tarification .....	15
3.2. Facture d'eau type (D102.0).....	16
3.3. Bilan financier .....	16
4. Les indicateurs de performance du réseau .....	17
4.1. Les taux de conformité microbiologique (P101.1) et physico-chimique (P102.1) de l'eau mise en distribution .....	17
4.1. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2).....	18
4.2. Le rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	19
4.3. L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	20
4.4. L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	20
4.5. Le taux moyen de renouvellement du réseau (P107.2) .....	21
4.6. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) .....	21
5. Financement des investissements.....	21
4.1. Branchements en plomb .....	21

4.2. Montants financiers.....	22
4.3. Etat de la dette du service .....	22
4.4. Amortissements.....	22
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	22
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	22
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	23
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	23
6.2. Opérations de coopération décentralisée.....	23
7. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23
8. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	24

**Indicateurs applicables en eau potable**

**à fournir dans le cadre du SISPEA**

- **Indicateurs descriptifs des services**

**D101.0** : estimation du nombre d'habitants desservis

**D102.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

\* **D151.0** : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service

- **Indicateurs de performance**

**P101.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

**P102.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

**P103.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**P104.3** : rendement du réseau de distribution

**P105.3** : indice linéaire des volumes non comptés

**P106.3** : indice linéaire de pertes en réseau

**P107.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

**P108.3** : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**P109.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

\* **P151.1** : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

\* **P152.1** : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

\* **P153.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

\* **P154.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

\* **P155.1** : taux de réclamations

*(\*): Indicateurs supplémentaires à fournir dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).*

# 1. Caractérisation technique du service

Cette partie permet de présenter les principales caractéristiques du service d'eau potable ainsi qu'un inventaire simplifié de ses biens et de ses installations.

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service d'eau potable de la CSE SIPIT regroupe les **13 communes** suivantes :

- BEIRE-LE-FORT
- CHAMPDOTRE
- COLLONGES-LES-PREMIERES
- LES MAILLYS
- LONGEAULT
- PLUVAULT
- PLUVET
- PONT
- PREMIERES
- SOIRANS
- TART-L'ABBAYE
- TILLENAY
- TRECLUN

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement de l'eau
- Transport
- Stockage
- Distribution aux abonnés

Le SINOTIVEAU et la CSE SIPIT ne sont pas soumis à l'examen de la CCSPL.

## 1.2. *Mode de gestion du service*

Service exploité en délégation de service public : affermage. Prestataire : SAUR ; Date de début de contrat : 01/09/2013 Date de fin de contrat : 31/08/2025 Avenants réalisés : 1 (30/11/2016) : gestion de la TVA

## 1.3. *Détails des prestations assurées dans le cadre du service*

La liste des tâches réalisées par le **SIPIT** et la société **SAUR** est présentée dans le tableau ci-dessous.

		SAUR	Collectivité
<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Relève des compteurs	X	
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	

<b>Mise en service</b>	Des branchements	X	
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages	X	
	De la voirie liée aux ouvrages	X	
	Des branchements	X	
	Des canalisations	X	
	Des clôtures	X	
	Des compteurs	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	Des forages	X	
	Des ouvrages de traitement	X	
	Du génie civil	X	
	Des plantations	X	
<b>Renouvellement</b>	De la voirie liée aux ouvrages		X
	De l'ensemble des ouvrages	X	X
	Des branchements		X
	Des canalisations		X
	Des captages		X
	Des clôtures		X
	Des compteurs	X	
	Des équipements électromécaniques		X
	Des forages		X
	Des ouvrages de traitement	X	X
	Du génie civil		X
	Des branchements plomb	X	
	Des portails		X
	Des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	Des installations électriques et informatiques	X	
	De la téléalarme, télésurveillance et télégestion	X	
Des vannes et accessoires hydrauliques	X		
<b>Prestations particulières</b>	Entretien des points de distribution publics		X

#### **1.4. Estimation de la population desservie (D101.0)**

Il s'agit du nombre de personne desservies par le service d'eau potable. Est considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable. Le nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable du SIPIT est estimé à **11 918 habitants**.

#### **1.5. Nombre d'abonnés**

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises...

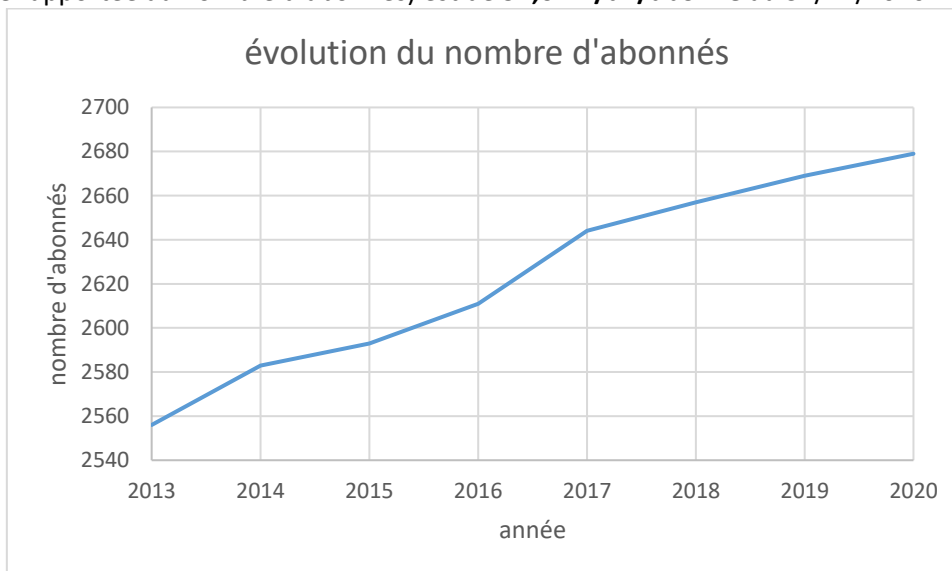
(Source : Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – Annexe IV)

Les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service d'eau potable du SIPIT dessert **2 679 abonnés** au 31/12/2020, répartis par commune comme suit :

Commune	2018	2019	2020
BEIRE-LE-FORT	128	128	128
CHAMPDOTRE	267	263	263
COLLONGES-LES-PREMIERES	341	342	341
LES MAILLYS	345	349	348
LONGEAULT	265	265	266
PLUVAULT	240	242	241
PLUVET	173	171	173
PONT	63	68	69
PREMIERES	58	58	60
SOIRANS	194	194	197
TART-L'ABBAYE	99	100	100
TILLENAY	315	317	317
TRECLUN	169	172	176
<b>TOTAL</b>	<b>2 657</b>	<b>2 669</b>	<b>2 679</b>

- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **31,28 abonnés/km** au 31/12/2020.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **4,45 habitants/abonné** au 31/12/2020.
- La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **97,6 m<sup>3</sup>/an/abonné** au 31/12/2020.



## 1.6. Inventaire du patrimoine

### a. Les points de prélèvement

Le service public d'eau potable du SIPIT possède 4 ouvrages de prélèvement d'eau brute, présentés dans le tableau suivant.

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
Puits des Grands Patis	Puits -	1971	100 m <sup>3</sup> /h	Production traitement Champdôtre	CHAMPDOTRE
Forage F2 du Rondot	Forage	2011	100 m <sup>3</sup> /h pour les deux- -	Zone de captage du Rondot	CHAMPDOTRE
Forage F1 du Rondot	Forage	2011		Zone de captage du Rondot	CHAMPDOTRE
Forage de Treclun (Hors service)	Puits - Forage	1990	42 m <sup>3</sup> /h	Production Treclun – route de Genlis	TRECLUN

### b. Les installations de production

Le service public d'eau potable du SIPIT possède 2 installations de production d'eau, présentées dans le tableau suivant.

Désignation	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Commune
Production traitement Champdôtre	1971	100 m <sup>3</sup> /h théorique (en pratique 50 m <sup>3</sup> /h)	Souterraine : nappe alluviale	CHAMPDOTRE
Zone de captage du Rondot	2011	45 m <sup>3</sup> /h sur chaque ( <i>mais qui ne peuvent débiter en simultané : en pratique seul le forage définitif est utilisé</i> )	Souterraine : nappe alluviale	CHAMPDOTRE
Production Treclun – route de Genlis (HS actuellement)	1991	50 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : nappe alluviale	TRECLUN

### c. Les ouvrages de stockage

#### ➤ *Château d'eau et réservoir*

Désignation	Capacité de stockage	Cote radier	Cote Trop Plein
Cuve Champdôtre	2 000 m <sup>3</sup>	231,5 mNGF	240 mNGF

#### ➤ *Bâches de reprise et de surpression*

Les bâches de reprise permettent d'alimenter les réservoirs situés à une altitude plus élevée et les bâche de surpression permettent d'alimenter les abonnés situés au niveau des points hauts du réseau.

Désignation	Capacité de stockage	Type	Commune
Bâche Champdôtre	30 m <sup>3</sup>	Bâche de reprise	CHAMPDOTRE

➤ La capacité de stockage totale est de **2 030 m<sup>3</sup>** soit une capacité d'autonomie de **1,8 jours**.

#### d. Les installations de surpression

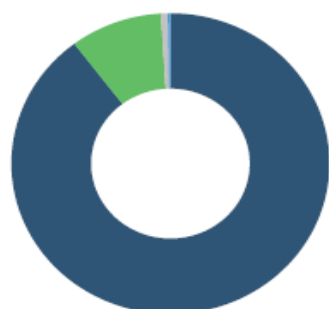
Le tableau ci-dessous présente les installations de surpression du SIPIT. Celles-ci permettent d'alimenter les abonnés situés sur les points hauts du réseau, ou augmenter le débit de transfert. Cette installation servait à alimenter le SIPIT depuis GENLIS avant mise en service du Rondot, l'eau de TRECLUN étant trop chargée en fer

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal
Accélérateur de Longeault	LONGEAULT	2006	60 m <sup>3</sup> /h

#### e. Les canalisations

Le linéaire total du réseau de canalisations du service d'eau potable (hors branchements) est de **85,642 kilomètres** pour l'exercice 2020. Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des conduites en fonction de leur type de matériau et de leur diamètre.

Répartition par matériau



■ Fonte    ■ Pvc    ■ Inconnu  
 ■ Polyéthylène    ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Fonte	89,69
Pvc	9,36
Inconnu	0,69
Polyéthylène	0,26

Répartition par diamètre



■ 200    ■ 80    ■ 125    ■ 300    ■ 250  
 ■ Autres

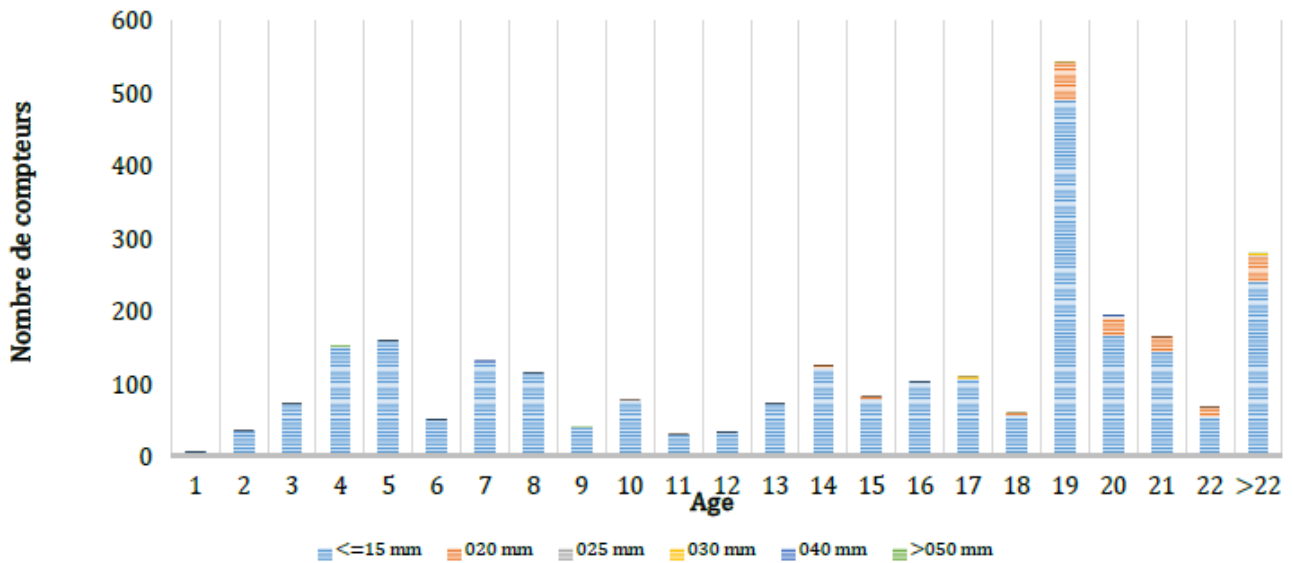
Diamètre	Valeur (%)
200	30,91
80	25,63
125	17,18
300	8,08
250	6,41
Autres	11,79

#### f. Les compteurs

Il y a au total **2 696 compteurs** pour l'exercice 2020 répartis comme suit par âge et par diamètre. 108 compteurs ont été renouvelés en 2020.



## Répartition par âge et par diamètre



L'âge moyen des compteurs est assez élevé, **et le délégataire doit fournir un effort de remplacement pour améliorer la situation** ; selon le contrat l'âge maximum des compteurs doit être de 20 ans : extrait du contrat :

*Les compteurs d'un **âge supérieur à 18 ans** seront systématiquement renouvelés par le Délégué. Si l'état du parc le justifie, certains renouvellements pourront, avec l'accord de la Collectivité, être différés pour éviter une charge ponctuelle trop élevée*

### 1.7. Les interventions sur le réseau

Les opérations d'entretien et de réparations réalisées par la société SAUR sont listées dans les tableaux ci-dessous.

- **Opérations de nettoyage des réservoirs**

Il n'y a pas eu de nettoyage de réservoir en 2020

- **Opérations de recherche de fuites**

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Champdôtre	22/12/20	21138RE00001,Réseau communal de Champdôtre - 2108000101	5902	0
Les Maillys	30/01/20	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	13319	3
Les Maillys	21/02/20	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	500	2
Les Maillys	01/04/20	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	1000	0
Les Maillys	20/05/20	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	0	0
Longeault	10/11/20	21352RE00001,Réseau communal de Longeault - 2108000101	100	1
Pluvet	07/09/20	21487RE00001,Réseau communal de Pluvet - 2108000101	25	0
Tréclun	24/03/20	21643RE00001,Réseau communal de Tréclun - 2108000101	1750	0

- **Réparations de fuites/casses sur des conduites**

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Longeault	Fonte	200	08/10/20	8 Rue des Gondevins,21110,Longeault-Pluvault
Soirans	Fonte	125	01/04/20	25 Rue du Point du Jour,21110,Soirans
Tillenay	Fonte	200	11/06/20	1 Route de la Chapelle,21130,Tillenay

- **Réparations de fuites/casses sur des branchements**

Commune	Date	Adresse
Les Maillys	17/02/20	48 Rue du Port,21130,Les Maillys
Longeault	24/03/20	8 Rue Georges Febvret,21110,Longeault-Pluvault
Longeault	23/07/20	33 Rue des Gondevins,21110,Longeault-Pluvault
Longeault	08/10/20	8 Rue des Gondevins,21110,Longeault-Pluvault
Longeault	13/11/20	4 Impasse de la Tille,21110,Longeault-Pluvault
Soirans	16/01/20	3 Rue d'Emeraude,21110,Soirans
Tillenay	26/06/20	2 a Grande Rue,21130,Tillenay
Tillenay	14/08/20	1 Rue du Quartier,21130,Tillenay

- **Autres opérations d'entretien**

A toutes les opérations précédentes, s'ajoutent celles d'entretien et de réparation des appareils hydrauliques du réseau (stabilisateur de pression, manœuvre des vannes...) ainsi que les purges de réseau.

Commune	Nature	Date	Adresse
Les Maillys	Manoeuvre de vannes	21/07/20	4 Route de Saint Seine En Bache,21130,Les Maillys
Tart-l'Abbaye	Purge de réseau	04/07/20	1 Chemin du Moulin,21110,Tart
Tillenay	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/06/20	71 Grande Rue,21130,Tillenay

- **Les interventions de maintenance de niveau 2**

Les interventions de maintenance et d'entretien permettent de rétablir le fonctionnement des équipements et du matériel. L'entretien de niveau 2 désigne les opérations de maintenance préventive et/ou correctives de complexité moyenne (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements...).

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Production traitement Champdotre	25/03/20	Curatif
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Compteur d'eau C002 production du SIPIT	29/05/20	Curatif
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Production traitement Champdotre	17/07/20	Curatif
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Chlorometre + Preregulateur + Debitmetre + Hydro	05/08/20	Curatif
Les Maillys	Regard de sectorisation D014 Les Maillys - direction Tillen	Télérelève sectorisation de Tillenay	06/11/20	Curatif
Longeault	Accélérateur de Longeault	Télésurveillance	04/12/20	Curatif
Pont	Regard du compteur de sectorisation C013 Pont Grande rue	Télérelève du compteur de sectorisation C013 Pont Grande rue	06/03/20	Curatif

- **Les interventions de contrôles règlementaires**

Les contrôles réglementaires permettent de vérifier la conformité des installations électriques, des systèmes de levage et des ballons anti-béliers pour garantir la sécurité du personnel.

Commune	Installation	Equipement	Date
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Production traitement Champdotre	21/10/20
Les Maillys	Regard de sectorisation D014 Les Maillys - direction Tillen	Regard de sectorisation D014 Les Maillys - direction Tillen	09/09/20
Longeault	Accélérateur de Longeault	Accélérateur de Longeault	20/10/20
Longeault	Regard de sectorisation D006 Longeault - Beire le Fort	Regard de sectorisation D006 Longeault - Beire le Fort	20/10/20
Pluvet	Regard du débitmètre de sectorisation C010 Treclun rue Poivr	Regard du débitmètre de sectorisation C010 Treclun rue Poivr	09/09/20
Tréclun	Production Treclun - route de genlis	Production Treclun - route de genlis	09/09/20

- **Les opérations de renouvellement dans le cadre du fonds contractuel : au 31/12/2020**

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

2108000101 - SINOTIVEAU (SD PLAINE INFÉRIEUR DE LA TILLE AEP) Contrat du : 01/09/2013 au : 31/08/2025 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	923	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	1 839	<b>33 144</b>

2108000101 - SINOTIVEAU (SD PLAINE INFÉRIEUR DE LA TILLE AEP) Contrat du : 01/09/2013 au : 31/08/2025 Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,000000	1,000000	1,014248	1,013571	1,015285	1,026815	1,053312	1,077912
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

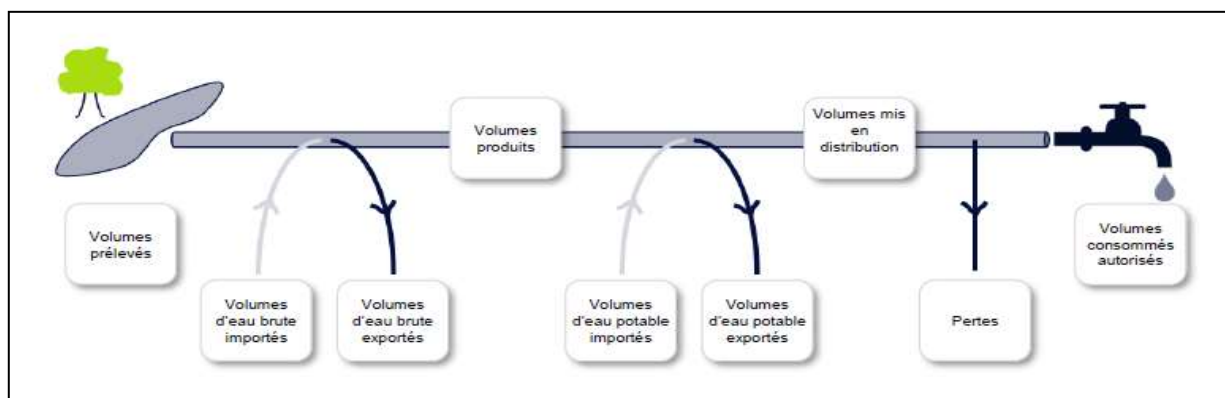
2108000101 - SINOTIVEAU (SD PLAINE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

INFERIEUR DE LA TILLE AEP) Contrat du : 01/09/2013 au : 31/08/2025 Bilan financier en Compte au : 31/12/2020									Total (€)	
Dotation actualisée (€)		923	2 762	2 801	2 799	2 804	2 836	2 909	2 977	20 811
Report de solde actualisé (€)		0	923	- 3 609	- 2 555	- 3 761	- 957	1 879	2 772	
Non Programmé au contrat	PARTIEL		2 268							2 268
	TOTAL		5 026	1 748	4 006			2 016		12 796
Total renouvellement(€)		0	7 294	1 748	4 006	0	0	2 016	0	15 064
Solde(€)		923	- 3 609	- 2 555	- 3 761	- 957	1 879	2 772	5 750	

Le RAD du délégataire ne mentionne pas le contenu des opérations imputées sur le fonds contractuel. Il serait nécessaire de mettre en place conjointement avec le délégataire une procédure permettant de suivre au fil de l'eau, l'appel au Fonds et les montants utilisés, afin d'avoir un suivi contradictoire

## 2. Bilan hydraulique

Cette partie présente le bilan hydraulique en détaillant les volumes mis en jeu pour l'exercice 2020 (volumes prélevés, produits, distribués, consommés...).



### 2.1. Les volumes prélevés

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau brute prélevés au niveau des ouvrages de prélèvement.

Ressource	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]
Forage de TRECLUN	42	-		
Puits de CHAMPDOTRE	100 (en réel 50)	372 431	416 463	436 740
Forage de RONDOT	100 (en réel 50)			

<b>Total</b>		372 431	416 463	436 740
--------------	--	---------	---------	---------

Les valeurs indiquées sont comptabilisées sur la période entre deux relèves (358 j en 2018) ramenée à 365 jours.

## 2.1. Les volumes produits

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau traitée produits au niveau des stations de production du SIPIT.

Ressource	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Production 2018 [m <sup>3</sup> ]	Production 2019 [m <sup>3</sup> ]	Production 2020 [m <sup>3</sup> ]
Forage de TRECLUN	50	-	-	-
Puits de CHAMPDOTRE	100	372 431	416 463	436 740
Forage de RONDOT	45			
<b>Total</b>		<b>372 431</b>	<b>416 463</b>	<b>436 740</b>

Le volume produit a augmenté de l'ordre de 4,9% en 2020.

## 2.2. Les volumes d'eau potable importés et exportés

Les volumes d'eau potable importés de GENLIS par l'accélérateur de LONGEAULT pour l'année 2020 sont de 0 m<sup>3</sup>.

## 2.3. Les volumes mis en distribution

$$V_{\text{mis en distribution}} = V_{\text{produit}} + V_{\text{eau potable importé}} - V_{\text{eau potable exporté}}$$

Volume mis en distribution pour l'exercice 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume mis en distribution pour l'exercice 2019 (en m <sup>3</sup> )	Volume mis en distribution pour l'exercice 2020 (en m <sup>3</sup> )
<b>357 105</b>	<b>416 470</b>	<b>436 740</b>

## 2.4. Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/export)	Usage (secours/permanent)	Caractéristiques	Date d'effet
SIE LAPERRIERE (PAYS LOSNAIS)	Export	Secours	Bâche de CHAMPDOTRE 300 m <sup>3</sup> /j	09/05/2000
SMD via la commune de GENLIS	Import	Secours	50 000 m <sup>3</sup> /an 600 m <sup>3</sup> /j	03/01/2006

## 2.5. Les volumes consommés autorisés

Les volumes consommés autorisés sont calculés à partir des données comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés sont la somme des :

- **Volumes facturés** aux abonnés suite aux relevés des compteurs

- **Volumes d'eau livrés gratuitement avec comptage** (volumes dégrévés, gestes commerciaux, irrécouvrables...)

Les volumes d'eau facturés et livrés gratuitement constituent les **volumes comptabilisés**.

- **Volumes consommés sans comptage** soit les volumes consommés par des usagers disposant d'une autorisation (défense incendie, bouches de lavage et d'arrosage, sanitaires et fontaines publics...)
- **Volumes de service** du réseau : liés à l'exploitation du réseau (nettoyage des réservoirs et des conduites, purges, analyseur en continu...)

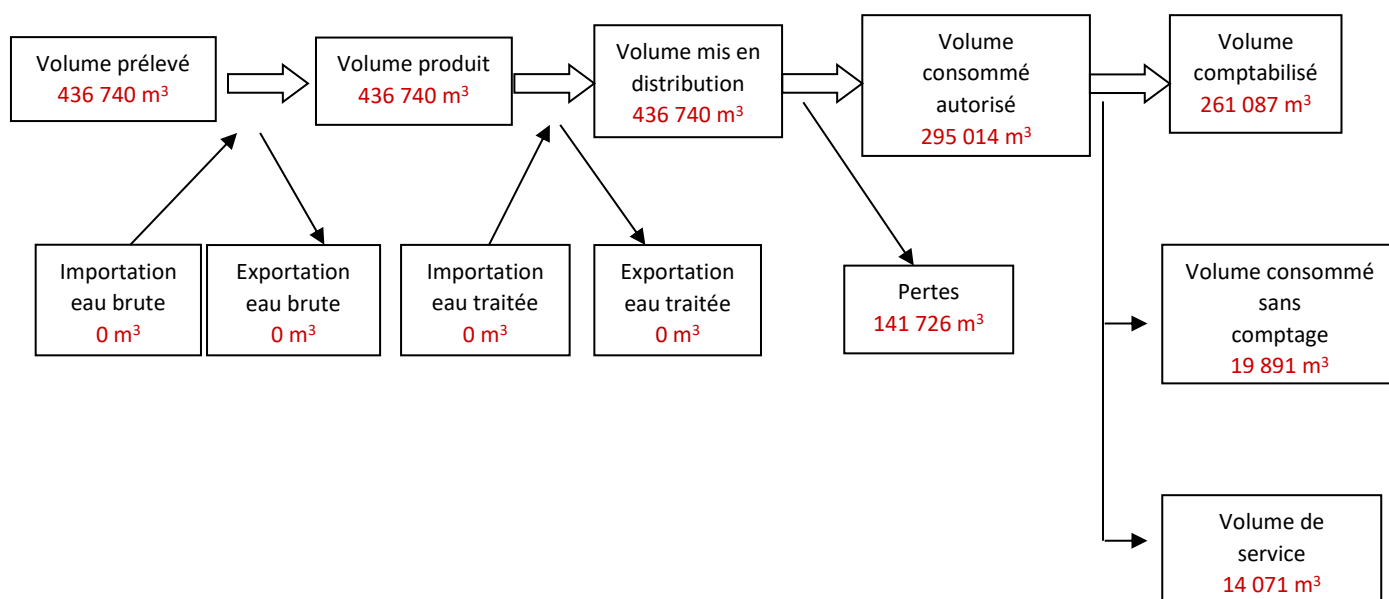
Désignation	2018	2019	2020
<b>Volumes de service</b>	<b>14 070</b>	<b>14 071</b>	<b>14 036</b>
<b>Volumes consommés sans comptage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>21 534</b>	<b>20 391</b>	<b>19 891</b>
<b>Volumes facturés aux abonnés (m<sup>3</sup>) relève des compteurs</b>	<b>230 780</b>	<b>266 281</b>	<b>262 620</b>
-dont Beire-le-Fort	11 910	12 568	12 796
-dont Brazey-en-Plaine	0	0	0
-dont Champdôtre	19 528	32 985	25 273
-dont Collonges-les-Premières	29 934	35 550	34 507
-dont Les Maillys	27 136	22 821	31 600
-dont Longeault	18 461	23 924	21 051
-dont Pluvault	18 137	22 702	18 376
-dont Pluvet	15 955	18 590	18 994
-dont Pont	16 711	14 988	14 686
-dont Premières	4 296	4 981	5 299
-dont Soirans	16 439	19 576	20 836
-dont Tart-l'Abbaye	8 113	8 709	9 627
-dont Tillenay	29 235	32 828	32 760
-dont Treclun	13 925	16 059	16 815
<b>Volume facturé sur 365 jours</b>	<b>248 480</b>	<b>271 369</b>	<b>261 087</b>
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>)</b>	<b>284 084</b>	<b>305 831</b>	<b>295 014</b>

Les volumes facturés aux abonnés ont diminué de l'ordre de -1,37% en 2020. Les volumes vendus par tranche de consommation pour l'exercice 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Communes	< 200 m <sup>3</sup> /an	200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an	> 6000 m <sup>3</sup> /an	Communaux	Total
BEIRE LE FORT	9 409	3 380	0	7	<b>12 796</b>
CHAMPDOTRE	17 733	6 789	0	751	<b>25 273</b>
COLLONGES LES PREMIERES	30 834	3 318	0	355	<b>34 507</b>
LES MAILLYS	22 193	8 706	0	701	<b>31 600</b>
LONGEAULT	19 359	1 352	0	340	<b>21 051</b>
PLUVAULT	17 216	1 007	0	153	<b>18 376</b>
PLUVET	11 986	6 877	0	131	<b>18 994</b>
PONT	4 739	9 945	0	2	<b>14 686</b>
PREMIERES	4 622	656	0	21	<b>5 299</b>
SOIRANS	15 793	4 738	0	305	<b>20 836</b>
TART-L'ABBAYE	7 056	2 562	0	9	<b>9 627</b>
TILLENAY	26 216	5 829	0	715	<b>32 760</b>
TRECLUN	14 314	2 501	0	0	<b>16 815</b>
<b>TOTAL</b>	<b>201 470</b>	<b>57 660</b>	<b>0</b>	<b>3 490</b>	<b>262 620</b>
<b>Nombre de branchements</b>	<b>2 536</b>	<b>123</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>2 696</b>

Sur le nombre total de 2 696 branchements, 84 sont sans consommation soit 3%.

## 2.6. Bilan hydraulique pour l'exercice 2020



Les pertes en eau sur le réseau peuvent être dues aux fuites sur le réseau, aux volumes détournés (branchements illicites, piquages avant compteur...), aux défauts de comptage (sous comptage, compteurs bloqués...) ou aux gaspillages (débordement de réservoirs, vannes mal fermées...).

## 3. Tarification de l'eau et recettes du service

### 3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement, location compteur...).

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (reconduction des tarifs en vigueur pour application au 01/01/2020). La collectivité étant gérée en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Désignation	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Variation N/N-1 (%)
<b>Part SIPIT</b>	Part fixe, (€HT/an/abonné)	20 €	20 €	-
	Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )	0,25 €/m <sup>3</sup>	0,25 €/m <sup>3</sup>	-
<b>Part du délégataire</b>	Part fixe (€HT/an/abonné)	29,27 €	29,67 €	+1,4%
	Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )	0,4096 €/m <sup>3</sup>	0,4152 €/m <sup>3</sup>	+1,4%
<b>Redevances</b>	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (€HT/m <sup>3</sup> )	0,11 €/m <sup>3</sup>	0,115 €/m <sup>3</sup>	+4,6%
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) (€HT/m <sup>3</sup> )	0,27 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>	+3,7%
<b>Taxes</b>	Taux TVA	5,5%	5,5%	-



### 3.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont présentés ci-dessous.

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20 € HT	20 € HT	-
Part proportionnelle	30 € HT	30 € HT	-
<b>Montant HT de la facture type revenant à la collectivité</b>	<b>50 € HT</b>	<b>50 € HT</b>	-
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	29,27 € HT	29,67 € HT	+1,4%
Part proportionnelle	49,15 € HT	49,82 € HT	+1,4%
<b>Montant HT de la facture type revenant au délégataire</b>	<b>78,42 € HT</b>	<b>79,49 € HT</b>	+1,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,20 € HT	13,80 € HT	+4,6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40 € HT	33,60 € HT	+3,7%
<b>Montant des redevances pour une facture type</b>	<b>45,60 € HT</b>	<b>47,40 € HT</b>	+3,9%
<b>Total HT</b>	<b>174,02 € HT</b>	<b>176,89 € HT</b>	+1,7%
TVA (5,5%)	9,57 €	9,73 €	+1,7%
<b>Total TTC</b>	<b>183,59 € TTC</b>	<b>186,62 € TTC</b>	+1,7%
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,5299 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>1,5552 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	+1,7%

→ Prix théorique 2020 du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,5299 €/m<sup>3</sup> TTC

→ Prix théorique 2021 du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,5552 €/m<sup>3</sup> TTC

#### Répartition :

Part exploitant : 45%

Part collectivité : 28%

Part redevances et taxes : 27%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

### 3.3. Bilan financier

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous sont issues du CARE de 2020 fourni dans le RAD de 2020 de SAUR.



❖ Recettes de la collectivité

Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	Exercice 2020
Vente d'eau, part collectivité (en €)	117 000
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>117 000</b>

❖ Recettes du délégataire

	Exercice 2020
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés (en €)	
• Exploitation du service	182 800
Autres recettes (en €)	
• Redevances préservation et pollution (reversée à l'Agence de l'eau) (en €)	97 000
• Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	32 900
• Produits accessoires	8 300
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>321 000</b>

❖ Recettes globales

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : **438 000 €**

## 4. Les indicateurs de performance du réseau

Les indicateurs de performance permettent d'avoir une vision d'ensemble du service (du captage à la distribution), de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Les indicateurs de performance du réseau sont calculés à partir des données comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours.

### 4.1. Les taux de conformité microbiologique (P101.1) et physico-chimique (P102.1) de l'eau mise en distribution

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2020	Nombre de prélèvements non conformes Exercice 2020	Paramètres non conformes
Paramètres microbiologiques	13	0	/
Paramètres physico-chimiques	15	1	- Nitrates : concentration mesurée = 52,1 mg/L (Limite de qualité = 50 mg/L)

La non-conformité de l'eau causée par le nitrate est le résultat d'une concentration trop importante de cet élément dans le puits des Grands Pâtis. Par dilution avec l'eau du forage de Rondot, la concentration en nitrate a pu être ramenée sous la limite de qualité.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Paramètres microbiologiques (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	64%	93%

#### 4.2. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et la qualité de la gestion patrimoniale mise en œuvre. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites dans le tableau ci-dessous.

- L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

Partie	Descriptif	2020
Partie A : Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total – Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 points)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points)	5

Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total – Partie B	Inventaire des réseaux (30 pts qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total – Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 pts au moins ont été obtenus en partie A et B)	70
<b>Total</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>	<b>115</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du SIPIT est de **115** pour l'exercice 2020.

### **4.3. Le rendement du réseau de distribution (P104.3)**

- **Rendement primaire**

Le rendement primaire est le ratio entre d'une part le volume comptabilisé et d'autre part le volume mis en distribution. Ce rendement n'intègre pas les ventes d'eau. Il s'exprime selon la formule suivante :

$$Rp = \frac{\text{Volume comptabilisé (m}^3\text{)}}{\text{Volume mis en distribution (m}^3\text{)}} \times 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement primaire (%)	66,38 %	65,16 %	59,8 %

- **Rendement net**

Le rendement net du réseau de distribution est le ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Sa valeur et son évolution reflètent la politique de lutte contre les pertes d'eau sur le réseau. Le rendement net s'exprime selon la formule suivante :

$$R_{net} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (m}^3\text{)} + \text{Volume d'eau potable exporté (m}^3\text{)}}{\text{Volume produit (m}^3\text{)} + \text{Volume d'eau potable importé (m}^3\text{)}} \times 100$$

Le décret du 27 janvier 2012 fixe un rendement minimum du réseau d'eau potable, calculé à partir de l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) :  $Rp = 65 + 0,2 \times ILC$ . Si cette valeur n'est pas atteinte, la collectivité doit définir et mettre en place un plan d'action sous peine de voir doubler le montant de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement net (%)	75,89 %	73,43 %	67,55 %
Seuil minimum décret	66,82 %	66,96 %	66,89 %
ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	9,09	9,78	9,44

#### 4.4. L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indicateur est défini par la formule suivante :

$$Indice = \frac{\text{Volume mis en distribution (m}^3\text{)} - \text{Volume comptabilisé (m}^3\text{)}}{365 \times \text{Longueur du réseau (hors branchements)}}$$

Exercice	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
ILVNC (m <sup>3</sup> /km/j)	4,03	4,64	5,62

#### 4.5. L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire de perte (ILP) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Ceci reflète d'une part la politique de maintenance et de renouvellement du réseau visant à lutter contre les pertes en eau sur le réseau et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Cet indicateur est défini par la formule suivante :

$$ILP = \frac{\text{Volume mis en distribution (m}^3\text{)} - \text{Volume consommé autorisé (m}^3\text{)}}{365 \times \text{Longueur du réseau (hors branchements)}}$$

Exercice	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
ILP (m <sup>3</sup> /km/j)	2,89	3,54	4,53

Remarque : l'engagement SAUR du contrat de DSP :  $ILP \leq 3,5 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$  n'est pas respecté, et se dégrade depuis 2 ans successivement. La mise en place d'un suivi plus précis semble nécessaire

Indication sur la valeur de l'ILP		Satisfaisant	Assez satisfaisant	Médiocre	Mauvais
Réseau rural	ILC<10	ILP<2	2<ILP<3	3<ILP<5	ILP>5
Réseau intermédiaire	10<ILC<30	ILP<6	6<ILP<8	8<ILP<11	ILP>11
Réseau urbain	ILC>30	ILP<10	10<ILP<13	13<ILP<16	ILP>16

#### 4.6. Le taux moyen de renouvellement du réseau (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement du réseau est le quotient du linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur totale du réseau de distribution. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements.

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0	0	0	0	0

#### 4.7. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action
- 20% Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme précédent) et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80%**. Un programme d'action est mis en œuvre et suivi par la Chambre d'Agriculture 21

## 5. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La limite de qualité pour la teneur en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine a été fixée depuis le 25 décembre 2013 à 10 µg/l, conformément à la valeur guide recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	0	0
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport	0	0

## 4.2. Montants financiers

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire de 2020.

Libellé des travaux	Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire
Mise en place d'une télésurveillance puits de Champdôtre	4 721€

## 4.3. Etat de la dette du service

L'état de la dette pour le SIPIT au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020
Capital du au 01/01/2020		444 771,96 €
Montant remboursé durant l'exercice (€)	En capital	23 709,46 €
	En intérêt	17 921, 93 €
	Annuité totale (€)	41 631,39 €
Capital restant au 31/12/2020		421 062, 50 e

## 4.4. Amortissements

La dotation aux amortissements est la suivante :

	Exercice 2020
Montant des amortissements	43 198,48 €

## 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montant prévisionnel (€)
Mise en place d'un traitement d'élimination des pesticides sur les deux ressources, par passage sur CAG	600 000 € ht

## 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels (€)
SANS OBJET	-	-

## 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### **6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	-	-
Versement à un fonds de solidarité	-	-
Nombre de demandes reçues	0	0

### **6.2. Opérations de coopération décentralisée**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. SANS OBJET

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2020
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6090	11 918
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€/m <sup>3</sup> )	1,5299	1,5552
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	64%	93%

P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,43%	67,55%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	4,64	5,62
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	3,54	4,53
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT)	0	0

## 8. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné :

- aux EPCI qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	2020	2021	Variation (%)
<b>Part de la collectivité + délégataire</b>			
pour le service d'eau potable	128,42	129,49	+0,8%
pour l'assainissement collectif	274,24	277,51	+1,2%
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance prélèvement	13,20	13,80	+4,6%
Redevance de pollution domestique	32,40	33,60	+3,7%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00	0%
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	9,57	9,73	+1,7%
pour l'assainissement collectif	29,22	29,55	+1,1%
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	183,59	186,62	+1,7%
pour l'assainissement collectif	321,46	325,06	+1,1%
<b>Total TTC global</b>	<b>505,05</b>	<b>511,68</b>	<b>+1,3%</b>